

APPEL A PROJETS

CPER DI2L2S

« DEVELOPPEMENT ET INTERNATIONALISATION DES LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE EN
PAYS DE LA LOIRE »

FICHE BILAN ACTION CPER DI2L2S

Adresse de dépôt : julie.bourgeois@univ-nantes.fr

**NOM DU PROJET : analyse Ethique du Processus de prise de décision d'une Interruption
médicale de grossesse pour raison Maternelle (EPIMAT)**

1 – Actions réalisées (1/2 page)

Objectif de l'évènement

Date, lieu, nombre de participants (le cas échéant)

Trois évènements réalisés :

1°- **Journée Recherche** – Interruption Médicale de Grossesse. MSH Ange GUEPIN - USR-CNRS 3491 ; **10 JUIN 2016**. Réalisée à la MSH. **(46 participants)**

Présidence de la journée : Pr Gérard LEVY .Président de la commission d'Ethique du Collège National des Gynécologues-obstétriciens de France(CNGOF).

L'objectif de la journée était de définir et circonscrire la recherche dans le cadre des interruptions médicales de grossesse pour raison maternelle et les enjeux de cette recherche. L'interruption médicale de grossesse (IMG, +14SA) recouvre 2 situations (Loi n°2001-588 du 4 juillet 2001, art. 11) :

- 1) la découverte d'une anomalie fœtale
- 2) la « mise en péril grave de la santé de la femme ».

Notre recherche porte sur la seconde catégorie : les demandes d'IMG pour raisons maternelles et de façon plus ciblée en dehors de toute pathologie de la femme enceinte.

D'un côté, l'autonomie de la femme enceinte, comme tout patient, doit être respectée selon la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, d'un autre côté, si la femme enceinte est en droit de demander une IMG, celle-ci peut lui être refusée (après 14SA) si les raisons médicales ne sont pas jugées recevables par les médecins.

Présentation et validation de l'objectif principal et secondaire :

Analyser le processus de décision qui préside à la demande d'interrompre la grossesse pour raison maternelle. Comprendre le degré d'autonomie de la femme enceinte, c'est-à-dire sa liberté et sa capacité à prendre une décision.

2°- **Atelier Recherche – 24 OCTOBRE 2016**. Réalisé à la MSH.

Experts extérieurs : Dr Sophie GAUDU (Responsable de la maternité des « Bleuets ») Dr Marie Laure BRIVAL (Responsable maternité des « ULLIS »). Maternités de Seine Saint Denis. **(24 participants)**

L'objectif de l'atelier était de préciser la démarche méthodologique de la recherche en rappelant les difficultés des équipes des centres pluridisciplinaires (uniquement médicaux) de

diagnostic prénatal (CPDPN). La situation est d'autant plus atypique qu'il n'y a pas d'altération de l'état de santé de la femme enceinte

L'équipe composant le centre pluridisciplinaire, a souvent du mal à fonder sa décision, que cette décision réponde aux souhaits de la femme enceinte ou au contraire s'y oppose : les arguments avancés dans l'une ou l'autre situation restent peu fondés ou de façon non élaborée selon les critères des principes de l'éthique biomédicale. Ces équipes prennent de façon indifférenciée soit la détresse de la femme enceinte soit la protection d'un éventuel enfant à naître mais il n'apparaît pas de lignes directrices cohérentes.

Lors de cet atelier, le déroulé de la démarche de recherche sur le plan pratique sans altérer le cheminement de la femme enceinte et des équipes qui assurent son suivi a été défini et accepté.

3° **Présentation publique dans le cadre des « LUNDI de la MSH »-28 Novembre 2016.**

« Avortement une certaine désespérance ». (12 participants).

L'Avortement recouvre l'interruption volontaire et médicale de grossesse. 40 ans après la loi Veil, le principe du droit des femmes à décider d'interrompre une grossesse est semble-t-il acquis pour la majorité de la population française et des professionnels; toutefois pour ceux-ci existe toujours la clause de conscience! Les questions qui continuent de se poser sont encore multiples : L'accès à IVG est inégal en France, avec des modalités de prise en charge très variables et discutables.

Dans certaines situations des femmes enceintes demandent l'interruption de leur grossesse en cours. Quelles sont les pratiques, le droit ignoré, la malfaisance ? (Projet EPIMAT)

Dr Philippe DAVID Chirurgien obstétricien-CREN EA 2661 –Projet EPIMAT-MSH

Dr Raymonde JEGOUDEZ Médecin orthogéniste –Projet EPIMAT-MSH

Pr Gérard DABOUIS professeur émérite de l'université –CREN EA 2661-Projet EPIMAT-MSH

2 – Bilan scientifique (1/2 page)

1°- Publications :

Les IMG pour mise en péril grave de la santé des femmes. Etude rétrospective de 122 demandes à la Clinique Jules Verne de 2005 à 2009.

B. BRANGER, Ph. DAVID, R. JEGOUDEZ, G. DABOUIS, N. OBLIN, C. LAUNAY-BOURRILLON, D. BERTHIAU, G. DURAND.

Soumis pour publication à Gynécologie et Fertilité.

IMG pour raison maternelle ; étude rétrospective de 45 demandes au CIVG Simone Veil et maternité CHU de Nantes de 2012-2015. Qui est légitime pour décider ?

R. JEGOUDEZ, G. DABOUIS, N. OBLIN, P DAVID, G DURAND, D BERTHIAU.

Communication - 10 juin – **en préparation pour publication.**

2°- Inclusions dans le projet EPIMAT

Une étude de faisabilité a débuté en septembre 2016 par le biais du CIVG Simone VEIL et Clotilde VAUTIER (Jules VERNE) et la maternité du CHU. Etude plus précisément de la méthodologie de la rencontre du binôme d'EPIMAT avec la femme enceinte et les différents acteurs de soins. La démarche est validée sur les critères de rapidité de la réponse d'EPIMAT à la demande d'IMG et la non-perturbation des soins.

3 – Perspectives à l'issue du financement au vu des indicateurs de réussite initialement exposés dans votre dossier de réponse à l'AAP (1 page).

1°- Le début des inclusions implique comme indiqué par le protocole de recherche la rencontre du binôme soignant non-soignant de l'équipe EPIMAT avec la femme enceinte, le médecin orthogéniste, la conseillère conjugale et le gynécologue-obstétricien du centre de diagnostic prénatal(CDPN). C'est un élément d'acceptation d'une vision non médicale dans le cadre de la décision d'interrompre ou non la grossesse. Cette acceptation de non soignants (chercheurs SHS) dans la démarche de décision (dans la cadre de la recherche) laisse espérer une même acceptation dans la démarche clinique courante dans le futur.

2°- L'étude EPIMAT va s'étendre en janvier 2017 au pôle Mère-Enfant du CHU de TOURS.

3°-Appel d'Offre : analysis of the decision making process for medical termination of pregnancy for maternal reasons Ethical.

Projet présenté à la FIAPAC (INTERNATIONAL FEDERATION of ASSOCIATIONS of PROFESSIONNALS of ABORTION and CONTRACEPTION)- projet non retenu pour l'année 2016.

4°-Notre équipe se voit attribuer l'organisation et la responsabilité du congrès international de la FIAPAC : INTERNATIONAL FEDERATION of ASSOCIATIONS of PROFESSIONNALS of ABORTION and CONTRACEPTION.

Ce congrès se tiendra à **La Cité des CONGRES de Nantes en OCTOBRE 2018.**

4 - Annexes à joindre :

- **liste des participants** (joindre une feuille d'émergence si possible) et **programme** de chaque évènement (obligatoire) – *sauf pour les mobilités sortantes*
- **Dossier de soumission** si l'action financée à conduit au **dépôt du projet à un AAP (le cas échéant)**
- **Budget clôturé** (déjà demandé par la gestionnaire, avec les justificatifs de rigueur)

Contacts CPER D12L2S :

- Responsable :
Direction de la MSH Ange-Guépin
 - o Arnauld LECLERC – arnauld.leclerc@univ-nantes.fr
- Délégués de sites :
 - o Université d'Angers : Anne-Rachel HERMETET - anne-rachel.hermetet@univ-angers.fr
 - o Université du Maine : Hervé GUILLEMAIN – herve.guillemain@univ-lemans.fr
 - o Université de Nantes : Stéphane TIRARD – stephane.tirard@univ-nantes.fr
- Ingénierie :

- Julie BOURGEOIS – julie.bourgeois@univ-nantes.fr
- Blandine CHARRIER – blandise.charrier@univ-angers.fr
- Pauline RASERA – pauline.rasera@univ-lemans.fr

Journée de recherche

« Interruptions médicales de grossesse »

vendredi 10 juin 2016
MSH Ange-Guépin
5 allée Jacques Berque. Nantes

Inscription gratuite à la journée : guillaume.durand@univ-nantes.fr

Nous sommes les contemporains d'une époque marquée par un développement technologique fulgurant et une évolution culturelle excessivement rapide, avec la montée en puissance du principe d'autonomie venant ainsi modifier la relation soignant-soigné. L'interruption médicale de grossesse (IMG) recouvre deux situations : d'une part, la découverte d'une anomalie fœtale qui devient l'enjeu de décisions à prendre extrêmement complexes, exacerbées dans certaines situations par l'incertitude du pronostic et d'autre part les situations maternelles qui poussent certaines femmes enceintes à demander l'interruption de leur grossesse en cours. Ces situations médicales et non-médicales contribuent à interroger la relation soignant-soigné et le sens du soin. Quelle place est accordée à la femme enceinte, à son autonomie mais aussi à sa vulnérabilité, dans ce processus de décision ? Quelles sont les raisons qui emportent *in fine* une décision d'IMG ? Au nom de quels principes éthiques ?



l'esprit grand ouvert



Programme

MSH Ange-Guépin. Grand Amphi

Présidence de la journée : Pr. Gérard Lévy (Président de la commission d'Ethique du Collège National des Gynécologues-obstétriciens de France)

Matinée 10h-12H30

Animation : G. Lévy – G. Durand (CREN)

10h Introduction et présentation de la journée sur l'IMG pour raison maternelle : Dr. Ph. David (CEC Jules Verne, CREN, MSH Ange Guépin)

10h 15 « IMG pour raison fœtale » L. Brunet, Dr. V. Fournier (CEC Cochin, Port – Royal).

11h « IMG pour raison maternelle : Etude rétrospective de 122 situations (2005-2009) » Dr. B. Branger (CEC Jules Verne), Dr. Ph. David.

11h30 « IMG pour raison maternelle : questionnements à partir de situations Cliniques » Dr. R. Jegoudez, Pr. G. Dabouis, N. Oblin (CEC Jules Verne –MSH Ange guépin).

Après-midi 14h15-17H30

Animation : G Lévy, G. Durand

14h15 « IMG pour raison fœtale et/ou pour raison psycho-sociale. Des catégories juridiques distinctes, des connexions en éthique clinique. » D. Berthiau (Univ. Paris Descartes)

15h00 : « Réalisation des IMG pour raison fœtale avec ou sans geste foeticide »

Le point de vue de l'obstétricien : Cl. Launay-Bourillon (CEC Jules Verne)

Le point de vue de la sage-femme : I. Grimaud (CEC Jules Verne)

16H00 : Présentation projet de recherche EPIMAT : D. Berthiau – G. Dabouis – Ph. David – G. Durand – R. Jegoudez

16h45 : Conclusion : G Lévy-Ph. David

<http://www.msh.univ-nantes.fr/>



Les LUNDIS de la



Pr Gérard DABOUIS

Professeur d'université, médecine, CREN EA266, université de Nantes et clinique Jules Verne, Nantes

Dr Philippe DAVID

Chirurgien obstétricien

Dr Raymonde JEGOUDEZ

Médecin orthogéniste

Lundi 28 novembre 2016 à 17h30

**Amphithéâtre Simone-Weil (rdc)
MSH Ange-Guépin Nantes**

AVORTEMENT : 40 ans après la LOI VEIL ; une certaine désespérance !

Toutes ces questions sont traitées dans le cadre du projet EPIMAT, soutenu par le CPER

L'Avortement recouvre l'interruption volontaire et médicale de grossesse.

Interruption Volontaire de Grossesse

40 ans après la loi Veil, le principe du droit des femmes à décider d'interrompre une grossesse est semble-t-il acquis pour la majorité de la population française et des professionnels ; toutefois pour ceux-ci existe toujours la clause de conscience !

L'accès à IVG est inégal en France, avec des modalités de prise en charge très variables et discutables. De ce fait, les questions qui continuent de se poser sont encore multiples :

- pour les femmes enceintes à 12-14 SA (semaines d'aménorrhée), par l'utilisation de la Mifépristone, pour la question du choix de la modalité médicamenteuse ou instrumentale de l'IVG et les modes d'anesthésie.

- pour l'organisation nouvelle (et non dite) de la prise en charge des femmes désireuses d'IVG à travers le changement des équipes médicales : les médecins militants généralistes pour la plupart qui animent les centres d'IVG sous le regard méprisant de la très grande majorité de leurs collègues (au premier rang desquels : les gynécologues obstétriciens) cessent leur activité.

- les centres disparaissent et au mieux deviennent des Unités Fonctionnelles au sein de l'hôpital, récupérées par les gynécologues obstétriciens au sein de leur service pour l'institution hospitalière, les tutelles, la Sécurité Sociale... la volonté du moindre coût (externalisation, généralisation du médicamenteux). Quelle prise en charge au sein de services "non préparés" (personnel non volontaire) ?

- La présence des anti-IVG sur internet et les réseaux sociaux : « IVG.net », « les survivants », avec fausses informations, manipulation, discours et couleurs séduisantes.

Interruption Médicale de Grossesse

L'interruption médicale de grossesse recouvre deux situations :

D'une part, la découverte d'une **anomalie fœtale** devient l'enjeu de décisions à prendre extrêmement complexes, exacerbées dans certaines situations par l'incertitude du pronostic. Si le jury est multidisciplinaire (médical), qu'en est-il de la volonté de la femme enceinte, de son compagnon ou partenaire ?

D'autre part les **situations maternelles** qui poussent certaines femmes enceintes à demander l'interruption de leur grossesse en cours. Si la femme enceinte est alors en droit de demander une IMG, celle-ci pourra lui être refusée si les raisons médicales ne sont pas jugées recevables par les médecins. Quelle place est accordée à la femme enceinte, à son autonomie mais aussi à sa vulnérabilité, dans ce processus ? Quelles sont les pratiques, le droit ignoré, la malfaisance ?



**Amphithéâtre Simone-Weil
Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin,
5 allée Jacques-Berque • Nantes • USR 3491**

Tél. : 02 40 48 39 99 • Fax : 02 40 48 39 98 • annie.busson@univ-nantes.fr

<http://www.msh.univ-nantes.fr>



UNIVERSITÉ DE NANTES



UNIVERSITÉ
angers